



Compte-rendu - Comité du GAL Comminges Pyrénées – 16/06/17 (Villeneuve-de-Rivière)

Liste des personnes présentes

Membres titulaires du collège public : 5	DUCLOS Jean-Yves LOUBEYRE Guy BRILLAUD Philippe DOUGNAC Jean-Claude MARTIN Robert
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 3	CASTEX Jean-Bernard DUMAIL Bernard GIMENEZ Philippe
Membres suppléants du collège public sans voix délibérative : 1	LE ROUX DE BRETAGNE Loïc
Membres titulaires du collège privé : 8	SCHIAVON Françoise MERCIER Claire-Emmanuelle NEUMAN Jean-Pierre SORIN Emmanuel ADOUE Jean GODICHAUD Patrick SAUNIER-BORRELL Philippe LAMOUROUX Christian
Conseil régional Occitanie	John PALACIN
Direction Départementale des Territoires	Auréli DEHONDT, Vincent BALUE

Double-quorum atteint

17 membres présents dont 16 votants sur 28 : dont 8 membres du collège public (sur 12) et 8 membres du collège privé (sur 16). La règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres présents et plus de la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Liste des personnes excusées

Membres du collège public	AUBERDIAC Michel BOUBEE Alain SIOUTAC Gilbert PANATIER Danièle GROS Joël LACROIX Nathalie BASTIÉ Jean-Pierre CARAOUÉ François LADEVEZE Michel
Membre du collège privé	MURAT Hervé DUCASSÉ Jean-Louis GAUT Patrice MARTIN Rémy TALBOT Julie
ASP	RIVOT Véronique

Rappel de l'ordre du jour

- Election du Vice-Président du GAL
- Présentation de projets (analyse préalable) :
 - o Programme C.I.A.C. : Commercialiser avec Internet pour les Artisans du Comminges (Chambre de métiers et de l'artisanat)
 - o Villas antiques de la rivière Save à Montmaurin : introduction à un écosystème » (Centre des Monuments Nationaux)
 - o Dynamiser le Comminges et le Sud Toulousain, soutenir le développement local en rapprochant les besoins des grands donneurs d'ordre et les savoir-faire des entreprises du territoire (CCI)
- Présentation de projets pour programmation :
 - o Résidences HIC (CNAR Les Pronomades)

Compte-rendu

Monsieur le Président du PETR Pays Comminges Pyrénées souhaite la bienvenue aux participants.
Il constate que le double-quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

Points divers

Groupe de travail évaluation

Deux personnes du collège privé se sont inscrites.

L'objectif était fixé entre 4 et 5 personnes représentantes des 2 collèges pour une première réunion du groupe de travail en juillet ou septembre (selon les disponibilités).

But : l'évaluation des programmes européens est une obligation de la Commission européenne. La Région en tant qu'autorité de gestion en est responsable. A ce jour, la Région n'a pas fourni d'éléments aux GAL mais on peut supposer que 2 points feront l'objet d'une attention particulière et sollicitation probable auprès des GAL :

- Aspect quantitatif : nombre de projets aidés, consommation de l'enveloppe...
- Objectifs du GAL et aspect qualitatif via les indicateurs définis par fiche-action dans le cadre de la convention Leader

L'idée à travers ce groupe de travail est d'aller au-delà de ces obligations, afin que ce travail d'évaluation :

- soit utile au GAL : pour poursuite éventuelle dans le programme LEADER post 2020 mais aussi pour améliorer la mise en œuvre du programme actuel
- soit mobilisable comme contenu de communication : à la fois au sein du territoire pour mieux faire connaître le programme mais aussi plus largement pour valoriser la démarche et le territoire
- soit mené par le GAL
- soit anticipé

Concrètement, il pourrait s'agir (sur la base de propositions, d'expériences d'autres territoires et d'échanges) :

- d'identifier les indicateurs et informations pertinentes à capitaliser
- la méthode
- la manière d'utiliser et valoriser l'évaluation (y compris en termes de communication)

Conflit d'intérêt

Il est rappelé qu'en vertu du règlement intérieur du GAL, les membres du Comité de programmation également maître d'ouvrage ou partie prenante d'un projet, ne peuvent participer aux délibérations du Comité, préalables à la décision, ni prendre part au vote sur le dossier. Cela inclut à la fois la phase d'analyse préalable et de programmation des projets.

1/ Election du Vice-Président du GAL

Le rôle du Vice-Président du GAL :

- En cas d'absence du Président du GAL : animer le Comité de programmation, veiller au respect du règlement intérieur et signer le compte-rendu
- Le Vice-Président est invité aux temps de préparation des réunions du GAL

Monsieur Jean Adoue présente sa candidature, qui est acceptée à l'unanimité.

2/ Présentation, échanges et analyse des projets sollicitant une subvention du programme LEADER

Trois projets sont présentés :

- Programme C.I.A.C. : Commercialiser avec Internet pour les Artisans du Comminges (Chambre de métiers de la Haute-Garonne)
- Villas antiques de la rivière Save à Montmaurin : introduction à un écosystème » (Centre des Monuments Nationaux)
- Dynamiser le Comminges et le Sud Toulousain, soutenir le développement local en rapprochant les besoins des grands donneurs d'ordre et les savoir-faire des entreprises du territoire (CCI)

Les porteurs de projets ont été invités à venir présenter leur projet : 15 minutes sont dédiées par porteur de projet pour un temps de présentation et d'échanges avec le comité. A l'issue de ce temps d'échange, un temps de discussion pour appréciation du projet se tient (auquel le porteur de projet et tout membre du comité partie prenante ne participent pas).

Nom projet : Programme C.I.A.C. : Commercialiser avec Internet pour les Artisans du Comminges

Porteur de projet : Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne

Fiche-action n°2 : "Renforcer l'innovation et dynamiser l'attractivité économique"

FEADER sollicité : 27 403,51 € (soit 47,2 % du montant total du projet)

Résumé du projet : la Chambre de métiers et de l'artisanat (antenne de Saint-Gaudens) veut développer une action de formation auprès de 12 entreprises du territoire à l'utilisation d'Internet pour leur commercialisation. Ces 12 entreprises seront sélectionnées sur la base de critères. Elles seront accompagnées sur la base d'un diagnostic préalable (individuel) et suivies après la formation (collective) pendant 1 an. Le projet permettra d'élaborer des outils d'information à destination de toutes les entreprises de type « guide de bonnes pratiques ». L'objectif du projet est d'accroître en moyenne le chiffre d'affaires des entreprises de 10% et de créer ou sauvegarder une dizaine d'emplois.

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant TTC
SENSIBILISATION DES ARTISANS Ingénierie du projet avec définition des critères de sélection Mise en place des outils de la sensibilisation Promotion du projet auprès des artisans Diffusion de l'information pour sensibiliser les artisans Analyse des retours et sélection des 12 entreprises sur critères définis	16 316
PHASE 1 Diagnostic individuel en entreprise : 0,75 jour par entreprise Décomposé en 0,5 jour de visite et 0,25 jour de rapport et restitution	12 000
PHASE 2 Formation collective 1 sur le référencement payant sur Internet : 2 sessions de 3 jours avec 6 artisans (soit 12 artisans formés au total) Formation collective 2 de perfectionnement sur le référencement payant sur Internet : 2 sessions de 1 jour avec 6 artisans (soit 12 artisans formés)	9 744
PHASE 3 Suivi régulier via 2 entretiens téléphoniques sur 1 an à N+6 et N+ 12 après la formation collective 1 2 contacts téléphoniques pour suivre l'état d'avancement des actions commerciales menées	10 000
PHASE 4 Transfert de bonnes pratiques et d'expérience Capitalisation pour le territoire des résultats acquis et transfert des bonnes pratiques	9975,65
TOTAL des dépenses prévisionnelles	58 035,65 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financeurs nationaux sollicités	Montant prévisionnel de l'aide (€)	Taux (%)
Conseil de la formation = OPCA des artisans CDF	9 744 €	16,8 %
Chambre de métiers et de l'artisanat en cofinancement	8 525,01 €	14,7%
Autofinancement chambre de métiers et de l'artisanat	11607,13 €	20%
Recettes générées par le projet :		

Financement privé : participation des artisans	756 €	1,3 %
Financement FEADER sollicité	27 403,51 €	47,2 %
TOTAL	58 035,65 €	100 %

Présentation du projet par Mme Françoise Schiavon (élue à la CMA) et Monsieur Jean-François Agnès (directeur de l'antenne de St-Gaudens)

Échanges avec le porteur de projet

Jean-François Agnès et Mme Françoise Schiavon quittent la salle et ne prennent pas part aux échanges.

Synthèse des discussions sur le projet et analyse des points forts et points faibles au vu des 4 thématiques d'analyse :

Thématiques d'analyse	Points forts	Conseils / idées pour améliorer le projet Sources de progrès Points à améliorer / préciser
Fondamentaux du programme LEADER	Projet qui s'inscrit dans les fondamentaux du programme : démarche expérimentale développée à partir d'un échantillon d'entreprises qui conduira à un guide de bonne pratique.	
Stratégie locale	Projet en adéquation avec les nouveaux enjeux de l'accompagnement des entreprises aux outils numériques.	
Faisabilité et après-projet		Nécessité de préciser la phase 4 « capitalisation et transfert de bonnes pratiques » sur la manière dont est envisagé l'après-projet (dans la perspective plus globale que ce projet soit utile au-delà des 12 entreprises qui seront sélectionnées pour participer au programme CIAC).

Intérêt d'avoir un retour sur la mise en œuvre de ce projet par rapport aux objectifs visés (d'accroître en moyenne le chiffre d'affaires des entreprises de 10% et de créer ou sauvegarder une dizaine d'emplois).

Le projet sera présenté en comité de programmation pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire du dossier en DDT.

Nom projet : Villas antiques de la rivière Save à Montmaurin : introduction à un écosystème

Porteur de projet : Centre des Monuments Nationaux

Fiche-action n°3 : "Développer la qualification et la diversification de l'offre touristique"

FEADER sollicité : 100 000 € (soit 20% du montant total du projet)

Résumé du projet : Le Centre des Monuments Nationaux souhaite engager une démarche de restauration du site de Montmaurin élaborée en concertation avec la commune. Les deux objectifs du projet sont d'une part de conserver le site archéologique et d'autre part de le valoriser par sa mise en tourisme et l'élaboration de supports pédagogiques qui pourraient être utilisés dans le cadre scolaire. Le projet s'inscrit dans une démarche d'itinérance puisqu'il s'agit notamment de recréer un parcours avec une dizaine de sites clés de la Rome antique (dont Toulouse et Saint-Bertrand de Comminges. Les modalités de la mise en tourisme du site (billetterie, pass tourisme, lien avec les autres sites touristiques...) sont en cours de réflexion. Le site accueille aujourd'hui 10 000 visiteurs par an. L'objectif est de passer à 15 000 dès les deux premières années de fonctionnement pour atteindre 20 000 au bout de cinq ans.

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant (€ HT)
Travaux de réhabilitation du presbytère	331 666,67 €
Entretien des arases du site de la Hillière	12 500,00 €
Mesures de conservation et de restauration des collections archéologiques	14 166,67 €
Restauration des mosaïques de Lassalles (pavements n°48 et 21)	50 000,00 €

Abris des mosaïques (pavements n° 48 et 21)	54 166,67 €
Structures de présentation des expositions temporaires de photographies	16 666,67 €
Première exposition photo en 2017 « Le Comminges de Jean Dieuzaide »	8333,33 €
Signalétique directionnelle en information didactique pour les sites de Lassalles et La Hillière	12 500 €
TOTAL des dépenses prévisionnelles	500 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financeurs nationaux sollicités	Montant prévisionnel de l'aide (€)	Taux (%)
Région Occitanie	50 000	8 %
Département	50 000	8 %
Autofinancement	300 000	67 %
Financement FEADER sollicité	100 000	17 %
TOTAL	500 000 €	100 %

Présentation du projet par Sylvia Belair (Maire de Montmaurin), Christian Landes (Centre Nationaux des Monuments), et André Lampolski (Centre Nationaux des Monuments).

Échanges avec le porteur de projet

Sylvia Belair, Christian Landes et André Lampolski quittent la salle et ne prennent pas part aux échanges.

Synthèse des discussions sur le projet et analyse des points forts et points faibles au vu des 4 thématiques d'analyse :

Thématiques d'analyse	Points forts	Conseils / idées pour améliorer le projet Sources de progrès Points à améliorer / préciser
Fondamentaux du programme LEADER		Pertinence à faire le lien entre le projet de Montmaurin et les initiatives sur le territoire en matière de mise en réseau des acteurs et sites touristiques à l'échelle Comminges Pyrénées.
Stratégie locale	Le projet s'inscrit pleinement dans le plan d'actions du GAL. Il lie à la fois les enjeux de valorisation des atouts du territoire en matière de tourisme et d'économie.	

La problématique du projet par rapport à la décision juridique relative au projet de carrière a été soulevée par le Comité. Des précisions seront présentées sur le calendrier de la procédure en vue du passage du projet pour programmation.

Le projet sera présenté en comité de programmation pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire du dossier en DDT.

Nom projet : Dynamiser le Comminges et le Sud Toulousain, soutenir le développement local en rapprochant les besoins des grands donneurs d'ordre et les savoir-faire des entreprises du territoire

Porteur de projet : CCI de Toulouse

Fiche-action n°10 : "Développer les projets de coopération"

FEADER sollicité : 14 810,85 € (soit 15 % du montant total du projet)

Résumé du projet : La CCI a procédé au recensement des petites et moyennes entreprises pouvant répondre aux besoins des grandes entreprises sur le territoire du Comminges et du Volvestre dans les domaines de la mécanique, du génie civil, de l'électricité, du bâtiment, ... Ce travail a donné lieu début 2017 à une convention d'affaire dont l'objectif est de permettre aux donneurs d'ordre de présenter leurs besoins et aux entreprises de présenter leur savoir-faire. Le projet consiste à accompagner les entreprises préalablement enquêtées et ayant participé à la convention d'affaires pour une montée en

compétence, rechercher et enquêter de nouvelles entreprises correspondant aux besoins des donneurs d'ordre, mettre en place une nouvelle convention d'affaires afin de favoriser le dynamisme du territoire.

Ce projet pourrait être financé pour partie par l'enveloppe LEADER du GAL Comminges Pyrénées et par celle du GAL Sud Toulousain. Le projet à cheval sur les deux Pays pourrait être une opportunité de coopération entre les PETR (en lien avec l'objet du projet de la CCI).

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant TTC
Location Parc des Expositions	6 000
Communication	5 000
Animation, réception	5 000
Pilotage, appui technique et accompagnement des entreprises	79 299
Appui technique et administratif	
Appui technique et administratif à l'organisation de la convention d'affaires	
Frais de déplacement	3300
Frais de restauration	200
Coûts indirects de structure liés à l'opération (10%) : non éligibles au GAL Comminges Pyrénées	
TOTAL des dépenses prévisionnelles	106 730 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financeurs nationaux publics sollicités	Montant (€)	Taux (%)
Autofinancement : Chambre de commerces et d'industrie	53 365 €	70 %
Chambre de commerces et d'industrie en cofinancement	21 346 €	
Financement FEADER sollicité	32 019 € Sollicité auprès du GAL Comminges Pyrénées* et au GAL Sud Toulousain (coopération LEADER)	30 %
TOTAL	106 730 €	100 %

* La part LEADER sollicitée auprès du GAL Comminges Pyrénées serait de 14 810,85 €.

Présentation du projet par Michel Roux (élu) et Raymonde Ferrère (chargée de mission entreprises à la CCI)

Échanges avec le porteur de projet

Michel Roux et Raymonde Ferrère quittent la salle et ne prennent pas part aux échanges.

Synthèse des discussions sur le projet et analyse des points forts et points faibles au vu des 4 thématiques d'analyse :

Thématiques d'analyse	Points forts	Conseils / idées pour améliorer le projet Sources de progrès Points à améliorer / préciser
Fondamentaux du programme LEADER		Des précisions sur la plus-value du projet par rapport aux missions générales de la CCI seraient intéressantes: quelle nouveauté pour la CCI dans le cadre de ce projet ? sur quelle innovation le programme LEADER est sollicité ?
Stratégie locale	Projet cohérent avec le plan d'actions du GAL en matière de développement économique et du renforcement du tissu économique local.	Des informations sur l'impact du projet pour chacun des 2 territoires du Pays Sud Toulousain et du Pays Comminges Pyrénées seraient intéressantes à préciser (nombre d'entreprises, type d'entreprises...etc.)
Faisabilité et après-projet		Quelles sont les perspectives après projet ?

Le projet sera présenté en comité de programmation pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire du dossier en DDT.

3/ Programmation des projets sollicitant une subvention du programme LEADER

Philippe Saunier-Borell quitte la salle et ne prend pas part aux échanges.

Nom projet : Résidences HIC

Porteur de projet : Centre National des arts de la rue Pronomade(s) en Haute-Garonne

Fiche-action n°1 : "Valoriser les ressources patrimoniales et culturelles locales"

FEADER sollicité : 50 000 € (soit 32,64% du montant total du projet)

Résumé du projet : il s'agit de 3 résidences de compagnies artistiques professionnelles, dont la spécificité est d'avoir été élaborées et réalisées en lien et pour les habitants/acteurs du territoire. La première résidence s'est déroulée à Estadens dans le cadre d'un travail avec la population. La deuxième résidence a été menée à l'hôpital de Saint-Gaudens avec le personnel. Enfin la troisième résidence s'est déroulée auprès de jeunes du territoire. Ces résidences ont donné lieu à 3 spectacles.

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant (€) ■ TTC ou □ HT
Charges artistiques : apport financier donnée aux compagnies Opéra Pagaï, Ici Même [Gr.] et La Compagnie des hommes pour la création, l'écriture et l'adaptation <i>insitu</i> de leurs spectacles, cessions du droit d'exploitation des spectacles, achats et/ou locations de matériel technique nécessaire aux représentations, captation de retours d'expérience	90 851,22 €
Charges d'accueil : frais de transports des artistes lors des venues sur les temps de résidences, de répétitions et de représentations, charges liées à la préparation des repas et à l'hébergement des équipes artistiques et techniques dans les Thermes, lieu de résidence de Pronomade(s) (362 nuitées / 461 petits déjeuners / 920 repas), charges d'hôtel, restaurants, location de gîte	25378,10 €
Salaires : prorata des salaires bruts et charges sociales liées du personnel permanent du Centre national (réunions artistiques, préparations, réunions techniques, rencontre avec les habitants participants, essais techniques, installations, représentations), salaires bruts et charges sociales liés à l'embauche de personnel technique intermittent nécessaire à la mise en œuvre des représentations en plus du personnel permanent du Centre national	36 966,55 €
TOTAL des dépenses prévisionnelles	153 195,86 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financeurs publics nationaux sollicités	Montant prévisionnel de l'aide (€)	Taux (%)
Commune(s) (préciser) : Saint Gaudens	16 000,00 €	10,44 %
Pronomades en cofinancement	17 333,33 €	52,67 %
Autofinancement	63 362,54 €	
Financement privé (fondation...) (préciser) : OARA et ONDA	6 500 €	4,24 %
Financement FEADER sollicité	50 000,00 €	32,64 %
TOTAL	153 195,87 €	100 %

NOTATION DU PROJET

PROGRAMMATION Résidences HIC (Pronomades) - Fiche-action n°1 -				
1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)				
Critères d'analyse	Moyenne pré-notation	NOTE FINALE	BAREME	
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3,0	3	/3	
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)	1,7	2	/2	
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)	1,0	1	/2	
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)	1,0	1	/2	
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1,0	1	/1	
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)				
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	2,3	3	/4	
2. B. Cohérence avec les effets attendus de la stratégie du GAL ? (0, 1, 2 ou 4)	1,7	2	/4	
2.C. Cohérence avec le projet de territoire du Pays ou le CLS ? (0, 2)	2,0	2	/2	
2. D. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (1 ou 2)	1,3	1	/2	
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)				
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	0,0	2	/5	2/5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en oeuvre du projet (4 points)				
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en oeuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)	1,0	1	/1	
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en oeuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	0,7	1	/1	
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	1,0	1	/1	
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)	0,7	1	/1	
NOTE FINALE	18,4		22/31	
Critères faisant l'objet d'une attention particulière pour la sélection				
NC : Non concerné				

Notation du projet : 22/31 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8/10

2/ La stratégie locale : 8/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en oeuvre du projet : 4/4

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation donne, à l'unanimité, un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 50 000 €.

Prochaine réunion à la rentrée (la date, le lieu et l'ordre du jour seront communiqués ultérieurement).

Monsieur Jean-Yves DUCLOS
Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Pays Comminges Pyrénées
et du Groupe d'action locale Comminges Pyrénées

